Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20261014-2026_087-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Bazouge du Désert

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 Octobre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en LA BAZOUGE-DU-DESERT
Le : 20/10/2026
Et
Publication ou notification du : 20/10/2026

Date de la convocation : 07/10/2026

Date d'affichage : 07/10/2026

L'an 2026 et le 14 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de GAUTIER Henri-Claude, Maire.

Présents : M. GAUTIER Henri-Claude, Maire, Mmes : AUDGER Agnès, GALODÉ Sylvie, HEUZÉ Marine, MABILLE Claire, RABASTE Carine, ROYER Angélique, MM : DUDOUIT Jérémy, FLEURY Paulin, MASSON David, ROUSSEAU Henri

Excusé(e)s avec procuration : M. CATTEAU Jocelyn a donné procuration à Mme GALODÉ Sylvie

Excusé(e)s : Mme FEUILLET Stéphanie, MM. BRAULT Christophe, ROBERT Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : M. FLEURY Paulin

2026-087 — Modification des délibérations 2025-061 du 21 novembre 2025 et 2026-056 du 18 mai 2026 relatives à la vente d'un bien immobilier communal

Vu la délibération 2025-061 du 21 novembre 2025 actant le principe de la mise en vente de la maison sise 2 Rue Langlet à La Bazouge du Désert,

Vu la délibération 2026-056 du 18 mai 2026 actant la modification du prix de vente du bien sise 2 Rue Langlet à La Bazouge du Désert,

Vu les démarches administratives et techniques (diagnostic énergétique, états des lieux...) pour permettre la mise en vente du bien,

Vu les négociations menées par les différents mandataires et les différentes propositions d'achat,

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procèder à une baisse du prix de vente de la maison sise 2 Rue Langlet à La Bazouge du Désert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide

DE PROPOSER un prix de vente d'un montant de 115 000,00€ net vendeur,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/10/2026

Secrétaire de Séance,
FLEURY Paulin

Maire,
GAUTIER Henri-Claude

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.